

# AVIS - RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE

## PROJET DE CATÉGORIE B AVEC ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

### DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :

CHU Helora asbl – Boulevard Fulgence 5 à 7000 Mons

### PERSONNE DE CONTACT :

Mathias Blot – courriel : [Mathias.blot@helora.be](mailto:Mathias.blot@helora.be)

### NATURE DU PROJET :

Création d'un établissement hospitalier d'une capacité de 323 lits et places et d'un parking d'une capacité supérieure à 750 emplacements

### LIEU D'IMPLANTATION :

Terrain situé à l'angle de la bretelle nord de l'autoroute (N252) et la Chaussée de Hal (N28) – à l'ouest du zoning industriel Portes de l'Europe

A cet effet, et conformément aux articles D.29-5, D.29-6, R.41-2 et R.41-5 du livre 1er du Code de l'Environnement, CHU HELORA ASBL vous invite à participer à la réunion d'information préalable qui sera organisée :

**le 16/01/2025 à 19h00**

à la ferme de Willambroux, Chaussée de Mons, 14 - 1400 Nivelles

Ce projet est soumis à étude d'incidences sur l'environnement (EIE) en vertu de l'AGW du 4 Juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Les communes de Nivelles, Braine-L'alleud, Genappe, Les Bons Villers, Pont-à-Celles, Seneffe, Braine-le-Comte, Ittre, Soignies et Tubize ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet.

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence et de permettre au public de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter et de permettre au public de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne pourra consulter, une vidéo de la réunion du 16/01/25 ainsi que les documents présentés. Ces informations seront disponibles sur le site <https://direct-une.be/helora-nivelles/>. Cet accès aux enregistrements sera assuré à partir du 18/01/25 et pendant une durée de 15 jours. La vidéo sera détruite au terme de ce délai.

Chacun est invité à adresser ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet de renouvellement de permis ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation des études d'incidences, en les adressant, par écrit, au collège communal du lieu où s'est tenue ladite réunion et ce, dans un délai de **15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion**, soit jusqu'au 31/01/25 jusque minuit, en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au demandeur.

#### Pour la commune de Nivelles :

SOIT en les envoyant au collège communal de la Ville de Nivelles, Place Albert 1er, 2 à 1400 Nivelles,

SOIT en les envoyant par courriel à [administration@nivelles.be](mailto:administration@nivelles.be)

#### Pour le Demandeur :

SOIT en les envoyant à CHU HELORA ASBL – à l'attention de Mathias BLOT / Direction du Développement / Boulevard Fulgence Masson, 5 à 7000 Mons

SOIT en les envoyant par courriel à [mathias.blot@helora.be](mailto:mathias.blot@helora.be)